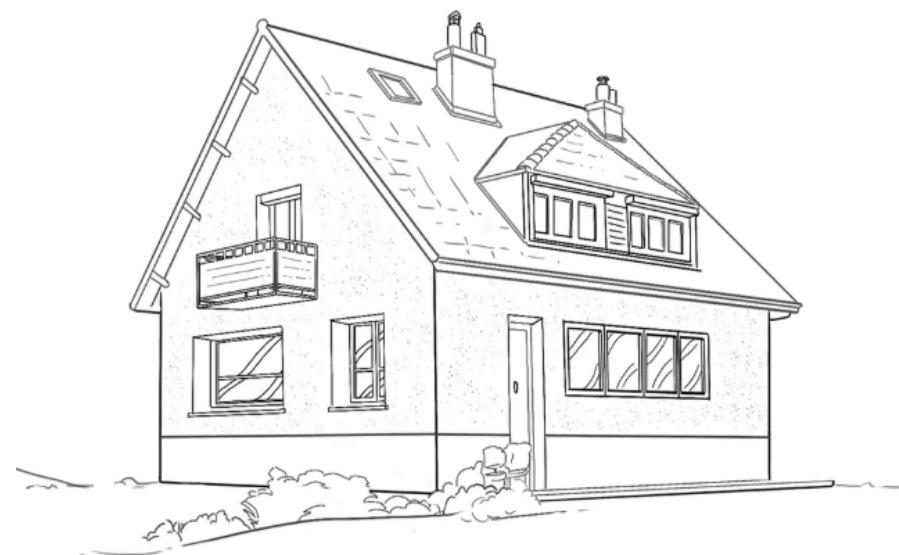




L'annexe familiale multifonction

2025



*Dossier de Consultation
des Entreprises
(extraits)*



Sommaire

CONSULTATION DES ENTREPRISES	PAGES **
AVIS DE CONSULTATION	PAGE **
RÈGLEMENT DE CONSULTATION	PAGE **
NOTE D'UTILISATION DE CE DCE	PAGES **
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)	PAGE **
CCTP PROVISOIRE(DESCRIPTIF ESTIMATIF DES TRAVAUX)	PAGES **
PRÉSENTATION DU PROJET	PAGES **
ETAT DES LIEUX (PLAN)	PAGES **
ETAT DES LIEUX (PHOTOS)	PAGES **
CAHIER H.O.M.E. (EXPRESSION DES BESOINS)	PAGES **
AVANT-PROJET DÉTAILLÉ	PAGES **
DÉTAIL PIÈCE PAR PIÈCE	PAGES **
LA DÉCORATION	PAGES **
PLAN D'ÉCLAIRAGE ET PRISES	PAGES *

Règlement de Consultation

Normes et Réglementations :

Les travaux doivent être réalisés conformément au cahier des charges ci-joint et dans le respect des DTU et des normes en vigueur, notamment les normes de sécurité électrique NF C 15-100.

Assurances :

L'entreprise doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale couvrant les travaux réalisés ainsi qu'une preuve de paiement de la prime d'assurance.

Autres éléments demandés :

- Médiation en cas de conflit : indication des coordonnées du médiateur de la consommation auquel l'entreprise adhère volontairement ou, à défaut, d'un médiateur désigné par le ministère de l'Économie. (obligation légale - article L. 616-1 du Code de la consommation).

Critères de jugement des offres :

- Prix des travaux
- Qualité technique de l'offre
- Délais proposés
- Références et garanties

Les offres seront analysées selon les critères mentionnés ci-dessus, et le choix sera fait en fonction de la meilleure offre combinant qualité et compétitivité.

Note d'utilisation de ce DCE

Après lecture attentive du CCAP et du CCTP provisoire (descriptif estimatif travaux) et visite du chantier dans son état actuel, les entreprises sollicitées sont invitées à transmettre leurs remarques pour ajustement du projet final.

Puis :

- Les entreprises fournissent un devis détaillé
- Les suggestions et modifications sollicitées par les entreprises pour des raisons techniques, structurelles, économiques, performance, pertinence, ou respect des normes et DTU, sont notées par écrit.
- Un CCTP final peut être rédigé en fonction des retours des entreprises et des décisions du maître d'ouvrage. (décisions basées sur ces retours et sur les premiers devis).
- Les entreprises ajustent leurs devis selon le CCTP final.
- Le CCTP définitif, s'il est rédigé, a valeur contractuelle.
- Si il n'y a pas de CCTP définitif rédigé, seul le devis de l'entreprise signé par le client aura valeur contractuelle.

Principe de la Vérification des Quantités par l'Entreprise :

- Les entreprises sont tenues de vérifier les quantités et les métrages avant de soumettre leur offre. Le devis qu'elles établissent doit donc être basé sur une évaluation précise des quantités nécessaires pour exécuter les travaux.
- Si une entreprise accepte les métrages indiqués dans le CCTP sans les vérifier et base son devis sur ces données, elle est responsable de cette acceptation. L'entreprise doit signaler toute incohérence ou erreur au maître d'ouvrage avant de finaliser son devis.
- En cas d'erreur de quantitatif impactant le chiffrage et réalisée après signature de devis, l'entreprise supportera le coût supplémentaire engendré (si supérieur au devis) ou proposera un avoir au client (si le nouveau quantitatif est inférieur au devis signé).

Note d'utilisation de ce DCE

Plans d'exécution :

- Les relevés et plans d'exécution sont à la charge des entreprises intervenant sur le chantier, sous la responsabilité du client maître d'ouvrage. Seuls les plans réalisés par l'entreprise et signés par le client, auront valeur contractuelle.
- Ce document et les documents joints sont réalisés sous toute réserve et ne sauraient en aucun cas tenir lieu de plan d'exécution.

Cahier PROVISOIRE des Clauses Techniques Particulières (CCPT)

NOTA BENE :

L'objectif de ce document provisoire est d'établir un chiffrage estimatif, d'après un avant-projet.

Les cotes sont données à titre indicatif, dans le seul objectif d'obtenir un premier chiffrage. Les métrages indiqués ne prennent en compte ni la nature des murs et cloisons, ni leur épaisseur, ni l'emplacement d'ouvertures. L'entreprise se chargera de faire ses propres calculs en se rendant sur place. **En cas de doute sur la nature porteuse d'une cloison, ou en cas de modification d'une ouverture dans un mur porteur, une étude structure devra être réalisée par un bureau d'étude.**

L'ensemble de ce descriptif sera à valider avant le démarrage des travaux par les entreprises retenues, qui se seront chargées de vérifier la faisabilité technique du projet et d'apporter le cas échéant les suggestions et modifications nécessaires, signées par le client.

Seuls les descriptifs inclus dans les devis des entreprises, signés par le client, ou dans le CCTP final, signé par les entreprises et par le client, auront valeur contractuelle.

Les relevés et plans d'exécution sont à la charge des entreprises intervenant sur le chantier, sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Seuls les plans d'exécution signés de l'entreprise et signés par le client, auront valeur contractuelle.

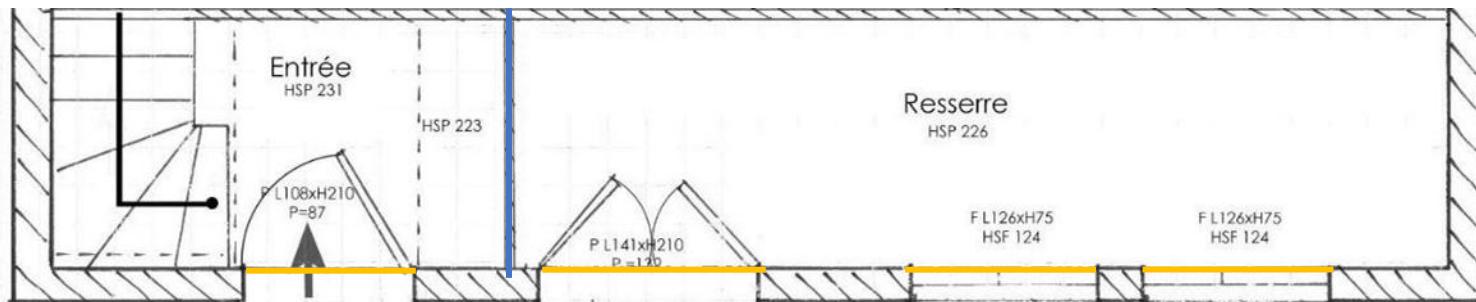
Conditions générales :

- **Validations techniques** : Chaque entreprise se chargera de la vérification des cotes, de la faisabilité technique du projet, et de signaler les modifications de plans nécessaires.
- **Protection et nettoyage chantier** : Chaque entreprise se chargera de la protection du chantier, de l'évacuation des déchets et gravats, du nettoyage du chantier.
Le chantier devra être nettoyé en fin de journée (balai, enlèvement des déchets, rangement des outils) afin de respecter le travail de chaque équipe et le bien des maîtres d'ouvrage.
- **Tabagisme** : L'espace intérieur est entièrement NON FUMEUR. Les artisans souhaitant fumer se chargeront de fumer dehors et de débarrasser quotidiennement leurs mégots.

Lot 1 : Démolition (voir les plans EDL p. 42 et 43 et plan ci-dessous)

L'entreprise se chargera de la vérification des côtes, de la faisabilité technique du projet, de la protection du chantier, de l'évacuation des gravats à la décharge, du nettoyage du chantier.

Pièce		Description travaux	Quantité et unité
RDC Entrée	 	Démolition de la cloison séparative, incluant étude structure (à évacuer). Dépose de la porte d'entrée (à évacuer)	3,83 m ² 1
RDC Resserre	 	Dépose de la double porte (à évacuer) Dépose des grilles et des fenêtres (à évacuer)	1 2+2



Lot 1 : Démolition (voir les plans EDL p. 42 et 43 et plan p.16)

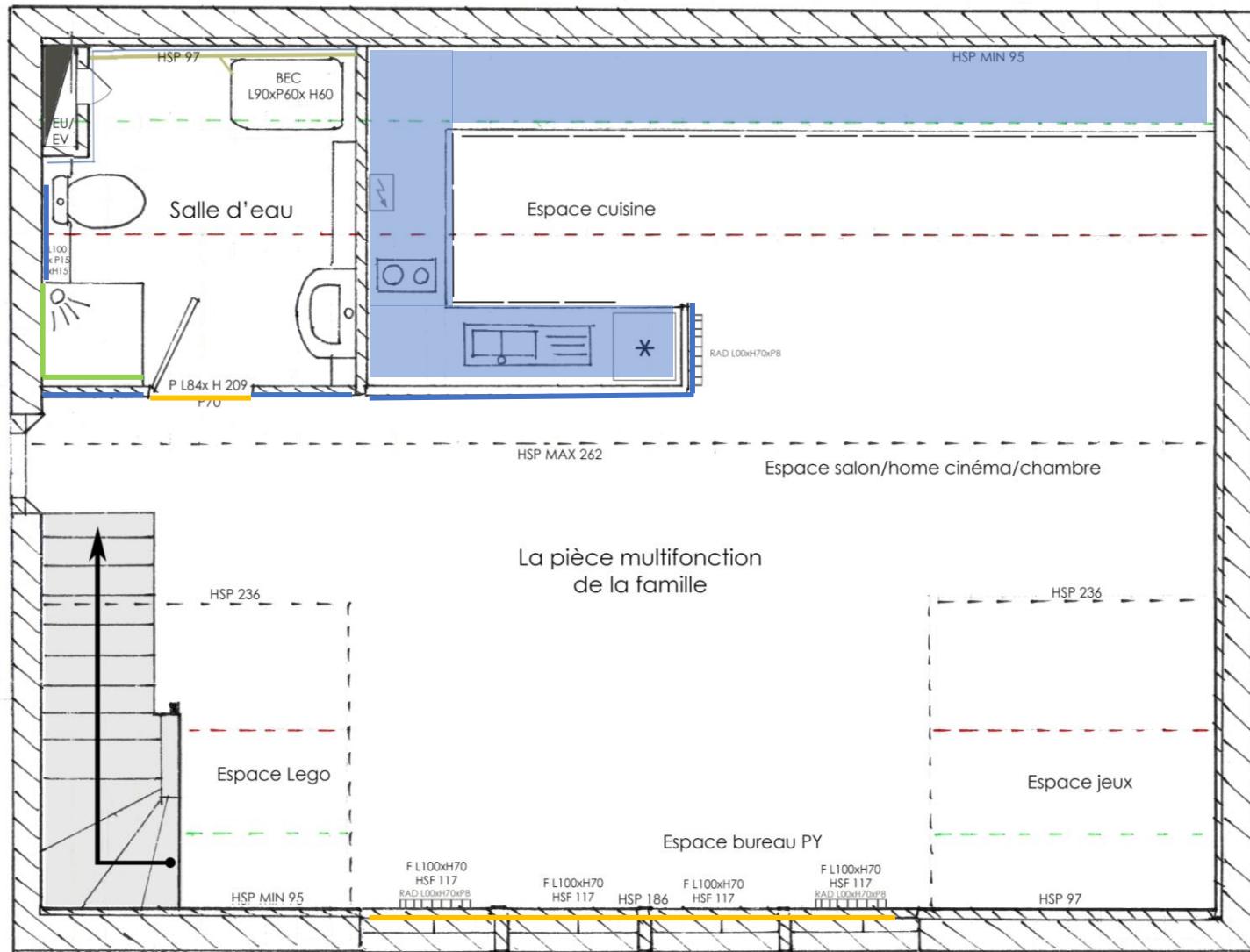
L'entreprise se chargera de la vérification des côtes, de la faisabilité technique du projet, de la protection du chantier, de l'évacuation des gravats à la décharge, du nettoyage du chantier.

Pièce		Description travaux	Quantité et unité
Etage Salle d'eau	   	Démolition de la cloison d'entrée (à évacuer) Dépose de la porte (à proposer sur bat récup) Dépose du bac à douche (à proposer sur bat récup) Dépose robinetterie (à évacuer) Dépose WC (à proposer sur bat récup) Dépose soignée chauffe eau (à conserver) Dépose évier et meuble (à proposer sur bat récup) Dépose faïence murale (à évacuer) Dépose carrelage au sol (à évacuer) Dépose radiateur électrique (à proposer sur bat récup) Dépose de la totalité du lambris au plafond (à évacuer) Démolition masquette entre la douche et le WC.	6,1 m ² 1 1 2 1 1 1 3,2 m ² 5,6 m ² 1 7,3 m ² 1
Etage Cuisine	 	Démolition du muret de la cuisine Dépose radiateur (à proposer sur bat récup) Démolition plan de travail (à évacuer) Dépose évier et plaque de cuisson (à proposer sur bat récup) Dépose robinetterie (à évacuer) Dépose de la totalité du lambris au plafond (à évacuer) Dépose du tableau électrique	3,7 m ² 1 6,2 m ² 1+1 1 19,8 m ² 1
Etage Salon		Dépose fenêtres (à évacuer) Dépose de la totalité du lambris au plafond (à évacuer)	3 41 m ²

Note : Le sol de l'étage sera recouvert par d'autres revêtements.

Lot 1 : Démolition

L'entreprise se chargera de la vérification des côtes, de la faisabilité technique du projet, de la protection du chantier, de l'évacuation des gravats à la décharge, du nettoyage du chantier.



*Ceci est un extrait de DCE,
tous les documents ne sont
pas présentés ici, mais dans
le dossier complet.*